



Fiche Technique N°7

INTRODUIRE la PERDRIX GRISE

A La fin des années 70, on a commencé à voir les populations de perdrix diminuer du fait du changement de leur habitat. Pour de nombreux secteurs, les remembrements agricoles sont à l'origine de ce phénomène. Cependant aujourd'hui, ce gibier réapparaît et une bonne gestion peut amener des densités permettant la pratique de la chasse.

Habitat :

La perdrix est à l'origine un oiseau de plaine et de steppe, c'est-à-dire de milieux ouverts. Les plus belles populations sont rencontrées dans les régions agricoles de production céréalière, au climat tempéré et aux sols légers. En résumé, son habitat idéal se révèle :

- peu boisé (moins de 15%),
- composé de cultures céréalières diversifiées,
- muni de lisières abondantes.

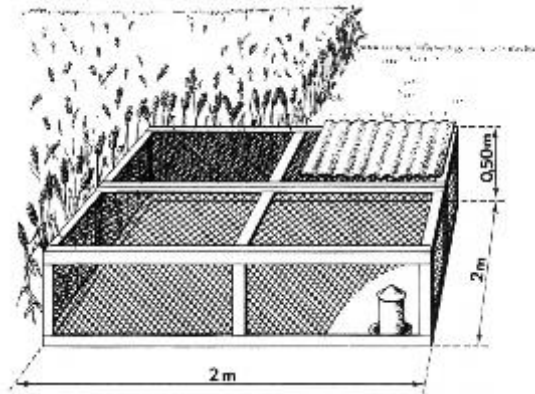
Les perdrix fréquentent très peu les zones de prairies.



Cette méthode consiste à lâcher des compagnies de 15 perdreaux à l'aide de parquets de pré lâchers. Cela s'effectue en juillet-août avec des oiseaux âgés de 8 à 12 semaines qui seront accompagnés d'un meneur (mâle adulte). Il faut compter environ 1 à 2 compagnies aux 100ha pendant 2 à 3 années.

Parquets de pré lâchers :

Construire 1 parquet par compagnie. Peu importe le matériau utilisé (bois ou ferraille). Ils mesureront 2m x 2m x 0,5m.



Un quart de la face supérieure devra être couverte (tôle, bâche...)

Lieu d'implantation :

Il faut choisir les sites les plus favorables pour lâchers des perdreaux, c'est-à-dire :

- lieux jadis les plus peuplés,
- entre deux cultures différentes dont une culture restant sur pied au moins un mois (maïs, tournesol, betterave, culture à gibier...).

Mode opératoire :

Il ne s'agit pas de lâcher du gibier de tir, mais de reconstituer une population viable permettant ensuite la pratique de la chasse.

Utiliser du grillage à mailles de 13mm maximum. Vous pouvez utiliser un filet pour la face supérieure (mailles de 35mm maximum). Il est recommandé de grillager la face inférieure.

Il faudra aussi prévoir un compartiment spécial pour le meneur (0,5m x 0,5m suffi), car en aucun cas il ne doit être lâché avec les jeunes perdreaux.

Enfin, agrainoirs et abreuvoirs sont indispensables.

Itinéraire technique :

- 1- Obtenir l'accord des agriculteurs concernés par la mise en place des parquets.
- 2- Espacer les parquets d'au moins 400m afin d'éviter les regroupements d'oiseaux.
- 3- Placer les perdreaux dans le parquet et le meneur dans son compartiment.
- 4- Laisser les oiseaux 4 à 5 jours avec nourriture et eau. Utiliser la même nourriture qu'en élevage (avant d'arriver au blé uniquement, une transition est parfois nécessaire).
- 5- Au bout de 5 jours, placer des agrainoirs à l'extérieur de chaque parquet à moins de 30m.

Utiliser le même type d'agrainoirs dans les parquets qu'à l'extérieur.

- 6- Lâcher alors les perdreaux en prenant garde de laisser le meneur (il restera seul dans le parquet avec nourriture et eau).
- 7- Lâcher le meneur au bout de 15 jours.
- 8- Laisser les parquets (fermés) en place pendant 1 ou 2 mois : ils servent de point de repère.

Les lâchers s'effectueront en 2 ou 3 ans maximum.

Conseils :

⚠ **Ne pas lancer d'opération de repeuplement sans avoir régulé les prédateurs** : ce sont des oiseaux issus d'élevage qui n'ont pas encore un comportement sauvage.

⚠ **Ne pas placer de parquet dans les vergers et dans les haies** : ce sont des perchoirs à corvidés et à rapaces.

⦿ Privilégier les emplacements entre deux cultures différentes, en bordure de couvert cultivé (exemple : maïs).

⚠ **Ne pas lâcher trop d'oiseaux en une seule fois** : ils auront tendance à se disperser.

⦿ En cas de lâchers importants, fractionner les en plusieurs fois (vous pouvez utiliser les mêmes parquets à 3 semaines d'intervalle en changeant le lieu d'implantation).

⚠ **Ne pas chasser l'espèce pendant les années de repeuplement.**

Aménagements :

- ✓ Disposer au minimum 1 à 2 agrainoirs par couple vu au printemps puis par compagnie. Ils devront être alimentés toute l'année, utiliser du blé. Des points d'eau seront peut-être nécessaires en été.
- ✓ Il est important de maintenir ses efforts en matière de piégeage : réguler les nuisibles tous les ans (renards, corbeaux et pies principalement).
- ✓ Mettre en place des cultures à petit gibier, des jachères et/ou des bandes enherbées (nous consulter).

Gestion :

Très vite un suivi des populations s'imposera et nécessitera :

- des comptages au printemps par battue échantillon (nombre de couples aux 100ha),
- des échantillonnages en été après moisson (nombre de jeunes par couple).

Cela vous permettra en début de saison de calculer les prélèvements sans mettre en péril les efforts effectués :

Jeunes/couple	2	3	4	5	6
Prélèvements /couple	0	0	0,75	1,5	2

La perdrix reste un oiseau fragile, il faudra donc savoir lever le fusil lorsque la reproduction est mauvaise.